



VOUS ÊTES PROTÉGÉ !

Propriétaires d'appareil de chauffage à gaz naturel, tant que vous adhérez à notre plan « **PROTÉGÉ** », Gazifère assumera les coûts de main-d'oeuvre et de remplacement de la plupart des pièces défectueuses de votre appareil.

Grâce au plan « **PROTÉGÉ** », profitez d'un rabais de 5 \$ sur le prochain nettoyage de votre appareil de chauffage !

gazifere.com
819 771-8321

Gazifère
Une société ENBRIDGE

RESPONSABILITÉ DE GAZIFÈRE

Disponibilité des pièces

Gazifère tentera d'obtenir des pièces de remplacement originales ou équivalentes le plus rapidement possible. Cependant, la disponibilité de certaines pièces peut occasionnellement causer un délai. Gazifère n'est pas tenue de remplacer une pièce qui n'est plus fabriquée ou que nous ne pouvons obtenir à un coût commercialement raisonnable. Dans ces cas, peu habituels, vous pourrez (ou nous pourrons) mettre fin à votre adhésion avec remboursement complet des frais d'adhésion annuels.

Dommages

Gazifère ne peut être tenue responsable des dommages subis suite au bris ou au mauvais fonctionnement d'une pièce couverte, sauf si de tels dommages sont le résultat de la négligence de Gazifère, de ses employés ou de ses mandataires.

Modification du plan

Gazifère peut modifier les conditions du plan à son gré, sans autre obligation. Toute modification sera communiquée par le biais de la facturation mensuelle.

Gazifère peut également mettre fin au plan à n'importe quel moment. Sa responsabilité se limiterait alors au remboursement des frais d'adhésion annuels pour la portion non expirée de la période de couverture et la réparation des pièces couvertes pour lesquelles nous aurions reçu une demande d'examen avant la date d'abandon du plan.

Autres conditions

- Gazifère ne remboursera pas les frais de main-d'oeuvre ou le coût des pièces installées, réparées ou ajustées par un entrepreneur non autorisé.
- Les pièces défectueuses remplacées dans le cadre de la couverture offerte par le plan deviennent la propriété de Gazifère.
- Nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de décider de la réparation ou du remplacement d'une pièce couverte.
- Gazifère se réserve également le droit d'accorder, à une tierce partie, le mandat d'exécuter ses droits et ses obligations en considération de ce plan.

This document is also available in English.

Pièces couvertes par le plan « **PROTÉGÉ** »

- Commande Aquastat
- Soupape de régulation du gaz
- Moteur du volet motorisé
- Ventilateur/commandes et composantes
- Moteur du ventilateur
- Interrupteur de porte d'accès
- Système d'allumage électronique
- Diffuseur d'allumage
- Contrôle de basse et de haute limite
- Fils électriques internes
- Diffuseur de flamme
- Interrupteur de débit d'eau
- Fusible - circuit de basse tension
- Brûleur et orifice
- Régulateur de gaz de l'appareil
- Transformateur de circuit
- Pompes intégrées
- Veilleuse
- Poulies et courroies
- Relais
- Interrupteur de refoulement
- Commutateur hiver/été
- Thermocouple
- Thermopile
- Thermostat *
- Évacuateur
- Membrane régulatrice du débit d'air ou de gaz
- Collecteur des gaz d'échappement
- Soupape de sécurité de la pression d'eau
- Interrupteur de débit du conduit d'évacuation

* Nous remplacerons par un modèle équivalent un thermostat qui ne peut être réparé. Nous ne nous engageons pas à le remplacer par un modèle du même fabricant. Si vous avez un système à eau chaude, les thermostats et les contrôles de zonage ainsi que les contrôles de gestion d'énergie ne sont pas couverts. Le thermostat de la thermopompe sera remplacé par un thermostat chauffage/climatisation. La différence de coût sera facturée au client.

CARTE D'ADHÉSION AU PLAN « **PROTÉGÉ** » DE GAZIFÈRE

Je confirme mon adhésion au plan « **PROTÉGÉ** » au tarif en vigueur et aux conditions mentionnées dans la brochure. Vous êtes protégé.

Votre couverture entrera en vigueur quatorze jours après la réception, à nos bureaux, de votre carte d'adhésion signée.

Si, lors de l'inspection, notre technicien a décelé des réparations ou des correctifs nécessaires à l'admissibilité de votre appareil, vous devez fournir, avec votre carte d'adhésion, la copie d'une facture d'un réparateur licencié nous indiquant clairement que les correctifs ont été apportés. Le rapport d'inspection de votre appareil n'est valide que pour 60 jours. Après ce délai, une nouvelle inspection devra être effectuée.

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Signature

CONDITIONS D'ADHÉSION AU PLAN « *PROTÉGÉ* »

Admissibilité

- Seul un appareil au gaz naturel de moins de 15 ans est admissible.
- L'appareil doit être un appareil de chauffage à air pulsé, une chaudière ou une unité murale utilisée comme principale source de chauffage.
- Les appareils utilisant un brûleur de conversion ne sont pas admissibles au plan « *PROTÉGÉ* ».
- L'appareil couvert est utilisé dans une résidence qui ne comporte pas plus de trois logements.

Durée de l'adhésion

- Votre couverture commence 14 jours après la date de réception de votre adhésion à nos bureaux et se termine un an plus tard.

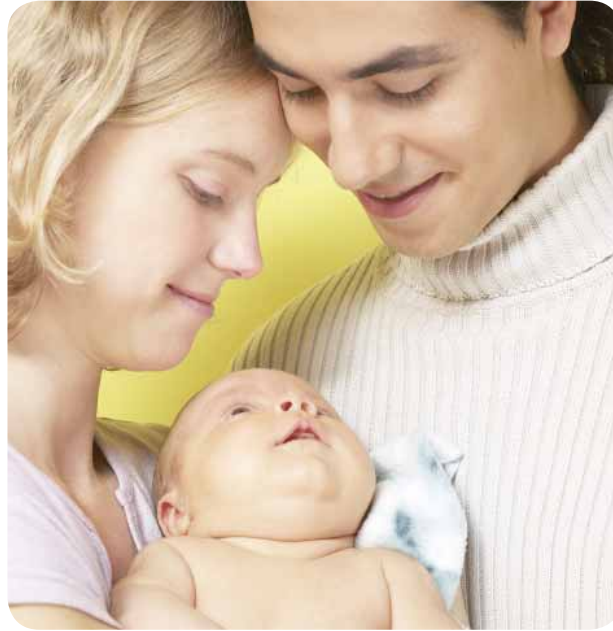
Renouvellement

Pour plus de commodité, le renouvellement de l'adhésion se fait automatiquement, assurant ainsi le maintien de la couverture. Les frais en vigueur pour votre adhésion seront portés à votre compte de gaz naturel à moins que :

- vous nous ayez avisé, par écrit, 10 jours avant l'expiration de la période de couverture d'un an, de votre intention de ne pas renouveler votre adhésion;
- que nous vous avertissons, par écrit, de notre intention de ne plus couvrir votre appareil pour une raison de sécurité ou en raison d'un dossier de réparations inhabituel.

Annulation

Votre adhésion peut être annulée, avec remboursement complet, dans les 7 jours suivant la date de réception de votre adhésion à nos bureaux. Aucun remboursement n'est accordé après 7 jours.



Transférabilité

Votre adhésion couvre l'appareil inscrit seulement. Si vous vendez votre propriété, la couverture peut être transférée au nom du nouveau propriétaire. Cependant, Gazifère ne couvrira plus l'appareil qui fait l'objet de votre adhésion s'il est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux de son installation originale. La couverture ne peut être transférée à une autre résidence.

Équipements périphériques

Les équipements périphériques comme les climatiseurs, les humidificateurs, les purificateurs d'air ainsi que les pièces ajoutées à l'appareil couvert et nécessaires pour le fonctionnement de ces équipements périphériques ne sont pas couverts par le plan « *PROTÉGÉ* » de Gazifère.

Services inclus

Votre couverture inclut le diagnostic, la réparation, le remplacement ou l'ajustement des pièces couvertes selon ce que détermine Gazifère. Votre adhésion comprend les frais de main-d'œuvre et le coût des pièces.

Pièces couvertes

Votre adhésion couvre le thermostat et toutes les pièces à l'intérieur de l'appareil couvert, à l'exception de l'échangeur de chaleur et les filtres de l'appareil de chauffage, les serpentins d'une chaudière ainsi que les soupapes régulatrices de pression d'eau, la chambre de combustion et toute autre pièce ajoutée pour le fonctionnement d'un équipement périphérique.

Exclusions

Votre adhésion ne couvre que les pièces précisément identifiées dans ce plan. Elle ne couvre pas les frais de diagnostic, de réparation, de remplacement ou d'ajustement de pièces lorsque :

- la réparation, le remplacement ou l'ajustement est réalisé pour une pièce non couverte ou faisant l'objet d'un rappel du fabricant;
- le thermostat n'est pas ajusté ou utilisé de façon adéquate;
- le filtre de l'appareil de chauffage est sale et obstrué en raison d'un entretien insuffisant (le filtre doit être remplacé ou nettoyé au besoin);
- le travail exécuté est normalement réalisé dans le cadre d'un service d'entretien annuel;
- le bris d'une pièce couverte résulte d'un manque d'entretien annuel;
- la veilleuse a été mise hors service par une personne autre qu'un représentant de Gazifère;
- le fusible ou le disjoncteur du panneau électrique de la maison nécessaire au fonctionnement de l'appareil est défectueux ou hors d'état de fonctionner;
- la réparation est nécessaire à la suite d'un dommage accidentel ou délibéré, d'un vol, d'un incendie, d'une inondation, d'un tremblement de terre, d'un acte de guerre ou de tout autre risque assurable;
- la réparation est nécessaire en raison d'abus, d'altération, de réparation ou de manipulation par une personne non autorisée par Gazifère.

La purge et le remplissage d'un système de chauffage à eau chaude ainsi que l'entretien régulier et habituel d'un appareil admissible ne sont pas inclus.

Gazifère Inc.
Service à la clientèle
706, boulevard Gréber
Gatineau (Québec) J8V 3P8